

CONDITIONS GENERALES DE REPRISE

ARAMIS - 23 Avenue Aristide Briand 94110 Arcueil – S.A.S au capital de 1.036.461 €
RCS de Créteil n° B 439 289 265
Numéro d'agrément ORIAS 08040955
Immatriculée à la TVA sous le n° FR05439289265
Téléphone : 09 72 72 20 02

Article 1 : Objet des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux reprises de véhicules effectuées reprises illico ou reprises avec achat qu'elles se fassent en agence ou à distance, à l'exclusion de tous autres produits ou services proposés par AramisAuto, eux-mêmes régis par leurs propres conditions, consultables notamment sur le site internet accessible à l'adresse www.aramisauto.com.

Ces conditions générales de ventes sont publiées sur le site web et figurent au dos des propositions commerciales de reprise remises par l'Expert Occasion en agence Aramisauto. Identification La société Aramisauto est une SAS au capital de 1.036.461 Euros immatriculée au RCS de Créteil sous le n° B 439 289 265, Siret 439 289 265 00134, numéro d'agrément ORIAS 08040955, immatriculée à la TVA sous le n° FR05439289265 ayant son siège social au 23 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil, désignée Aramisauto dans les présentes conditions.

Article 2 : Validité de l'offre

Les estimations, propositions commerciales et valeurs de reprise indiquées sur le site web n'ont qu'une valeur informative. L'offre de reprise sera fonction d'une valeur de revente sur le marché automobile Français auxquels sont déduits des coûts fixes liés aux transports, stockage, reconditionnement et autres frais généraux.

Seule l'offre signée par l'Expert Occasion en agence AramisAuto après inspection complète du véhicule du Client revêt une valeur contractuelle. Aussi, le Client ne pourra pas se prévaloir des informations indiquées au préalable sur le site web en cas de désaccord avec l'offre établie par l'expert après inspection complète.

Cette offre est valable 7 jours après avoir été remise au client.

Passé ce délai, AramisAuto et son Expert Occasion se réservent le droit de réévaluer cette offre.

En cas de désaccord quant au montant de l'offre définitive de la reprise, AramisAuto reste pleinement décisionnaire. Naturellement, le Client peut alors ne plus donner suite au processus de reprise engagé.

L'offre de reprise fournie au terme de l'inspection complète reste néanmoins subordonnée :

- A une augmentation du kilométrage de 250 kilomètres maximum entre le jour de l'offre et la reprise effective;

- A une conservation du véhicule dans un état strictement similaire à celui constaté lors de son inspection
- Aramisauto se réserve le droit d'inspecter de nouveau le véhicule lors de la reprise effective, et ce dans un but de vérification. Le client s'engage à ne pas s'opposer à cette deuxième expertise éventuelle.

Le Client, titulaire de la carte grise, garantit de sa pleine et entière propriété du véhicule et sa capacité à le céder à Aramisauto.

Le Client garantit donc que le véhicule qu'il souhaite céder à Aramisauto n'est en aucune manière déjà cédé à un tiers, gagé ou plus généralement dévolu en faveur d'un tiers, et que la transaction qu'il réalise n'est pas susceptible de violer les droits d'un tiers.

Dans le cas où Aramis reprendrait un véhicule gagé, le client s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation de la levée de gage sous peine de résolution de la vente. Le client devra rembourser Aramis du montant de la reprise et devra récupérer le véhicule.

Article 3 : Éléments inspectés

Lors de l'inspection du véhicule objet de la reprise, Aramisauto se réserve le droit d'examiner les éléments suivants par le biais de son expert :

- Extérieur du véhicule (carrosserie), habitacle, moteur, essai sur route ;
- Carnet d'entretien et factures d'entretien du véhicule ;
- Carte grise du véhicule ;
- Carte d'identité de son/ses propriétaire(s).

L'offre de reprise sera fonction d'une valeur de revente sur le marché automobile Français auxquels sont déduits des coûts fixes liés aux transports, stockage, reconditionnement et autres frais généraux.

L'observation, l'analyse et l'inspection sont indispensables à l'établissement de notre offre ferme de reprise valable 7 jours.

Sans cela, il est impossible pour Aramisauto, représenté par l'Expert Occasion, de faire de proposition commerciale ferme et donc de contractualiser ensuite la cession de votre véhicule à Aramisauto.

Aramisauto se réserve donc le droit de différer la reprise du véhicule ou de la refuser tant que tous les éléments ci-dessus mentionnés n'ont pas pu être expertisés par notre expert.

Le Client souhaitant bénéficier d'une offre de reprise de son véhicule par AramisAuto s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre à AramisAuto de réaliser son expertise et de consulter les documents ci-dessus listés.

Lors de l'expertise, le client autorise Aramisauto à effectuer un essai routier. Aramisauto ne pourra être tenu responsable de tout dégât de carrosserie constaté après le départ du Client de l'agence.

Article 4 : Formalisation de l'offre

L'offre de Reprise est remise au Client sitôt l'inspection du véhicule en agence Aramisauto terminée ou par email pour les offres de reprise via l'application Reprise Aramis.

Cette offre ferme, valable 7 jours, et sous réserve de l'état du véhicule au jour de la restitution, permet au client de disposer d'un délai avant la cession effective du véhicule. Néanmoins, l'offre ferme valable 7 jours peut être immédiatement acceptée par ce dernier. Sa signature par le Client vaut acceptation de l'offre de prix et des présentes conditions générales.

Dans le cas d'une reprise à domicile, si le véhicule n'est pas dans un état identique (état carrosserie, état des éléments intérieurs, mécanique) à celui donné lors de l'auto-évaluation via l'application, Aramis se réserve le droit de refuser de reprendre le véhicule ou de revoir le prix.

Dans le cas d'une reprise à domicile, certains documents nécessaires à la reprise (notamment la CNI, le RIB) devront être fournis au minimum 2 jours ouvrés avant la date de rendez-vous prévue. Le reste des documents devra être complété et remis au convoyeur.

Si le jour de la reprise, le véhicule repris est non roulant, avec un kilométrage supérieur de plus de 250km, avec des voyants moteur ou plus généralement si le convoyeur estime que sa sécurité est engagée, l'accord peut être annulé unilatéralement.

Si le convoyeur refuse de reprendre le véhicule et que la reprise se fait dans le cadre d'une reprise avec déduction du prix, AramisAuto ne fera pas la livraison tant que le solde ne sera pas à zéro. Soit le client peut régler la différence par carte bancaire en appelant un chargé de clientèle en agence, selon ses plafonds de paiement, soit la livraison sera reportée jusqu'à complet paiement du solde.

Article 5 : Non rétractation sitôt reprise acceptée / certificat de cession signé

Lors de la cession définitive (remise des clés par le Client auprès de l'Expert Occasion et de l'ensemble des documents requis dont la carte grise barrée et signée) du véhicule cédé par le Client à Aramisauto, il sera procédé par l'Expert Occasion à la rédaction du certificat de cession définitif et à sa signature. Ce document valide la cession du véhicule irrémédiablement. Une fois ces documents signés, il n'est donc plus possible pour le Client de se rétracter.

La signature du certificat de cession vaut engagement ferme du Client de contracter aux conditions de l'offre formulée par Aramisauto au préalable. Le montant définitif de l'offre de reprise est contractualisé par le certificat de cession.

Aramisauto se charge d'effectuer la déclaration d'achat et l'enregistrement de la cession. Le client s'engage à ne pas enregistrer sa cession de son côté sous peine de bloquer la revente du véhicule pour Aramisauto et le paiement.

Le Client s'engage à remettre à AramisAuto tous les documents nécessaires à la revente du véhicule, y compris après son paiement. Dans le cas contraire, si Aramisauto est dans l'impossible de procéder à la déclaration d'achat, elle demandera la résolution de la vente.

Article 6 : Paiement

Sitôt la Reprise validée et confirmée, l'Expert Occasion prépare le paiement du véhicule.

Le paiement s'effectue :

- par virement bancaire pour une reprise seule (virement déclenché sous 24 heures ouvrées suite à la remise du véhicule et d'un RIB)
- par virement bancaire ou en déduction du solde pour une reprise avec achat. Le client effectue lui-même la déduction.

Le Client accepte par avance que le paiement par AramisAuto du prix convenu puisse être retardé au-delà des 24 heures annoncées, notamment pour des raisons tenant aux contraintes bancaires, et ce pendant un délai de trois jours ouvrés, sous réserve de la réception ou rédaction conforme de tous les documents.

Article 7 : Données personnelles

Aramisauto – 23 avenue Paul Aristide Briand, 94110 Arcueil, agissant en qualité de responsable du traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution du service de reprise qu'elle assure.

Les traitements sont mis en œuvre par Aramisauto ou ses filiales pour les finalités suivantes :

- La gestion du service de reprise assuré par Aramisauto ;
- Information des clients concernant leur expertise et leur reprise;
- La gestion de la relation contractuelle ;
- La prospection commerciale des prospects et des clients ;
- L'envoi de communications sur les produits et services d'Aramisauto ;
- L'organisation de jeux-concours ;
- La gestion des réclamations ;
- la gestion des contentieux ;
- la facturation et l'encaissement des paiements ;
- La prévention des fraudes ;
- La réalisation de sondages et d'enquêtes de satisfaction ;
- L'élaboration d'études statistiques au travers d'une évaluation des comportements de segmentations et de profilages ;
- l'immatriculation du véhicule repris pour le compte du futur acquéreur particulier ;

Les données collectées directement ou indirectement par Aramisauto sont nécessaires à ces traitements et sont destinées aux services concernés d'Aramisauto, ainsi que, le cas échéant, à ses filiales, partenaires, sous-traitants ou prestataires.

La carte grise étant un titre de police ayant pour but d'identifier le véhicule, Aramisauto peut fournir la carte grise barrée et signée du Client au prochain acquéreur afin que celui-ci procède à l'immatriculation du véhicule. (CB)

Aramisauto peut être amené à envoyer des communications d'information au client et des communications commerciales sur base du consentement client. Afin de mettre en oeuvre ce traitement, des e-mails et des SMS sont envoyés depuis l'outil « SalesForce Marketing Cloud », infrastructure technique ayant accès aux données. Les bases de données sont hébergées chez ce prestataire aux Etats-Unis. Ce transfert de données, en dehors de l'Union Européenne fait l'objet de garanties appropriées (certification « privacy shield », règles « BCR » et clauses contractuelles types) conformément au contrat conclu avec ce fournisseur et à la réglementation en vigueur.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement européen n° 2016/679/UE dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, d'effacement, de limitation des traitements, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer, à ces mêmes adresses, au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par email à l'adresse dpo@aramisauto.com ou par courrier postal signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité à l'adresse suivante : Aramisauto, A l'attention du DPO, 23 avenue Paul Aristide Briand, 94110 Arcueil.

Article 8 : Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. Le Service Client est à la disposition du Client pour toute réclamation et mettra tout en œuvre pour y répondre. Les coordonnées d'ARAMIS sont : ARAMIS, Service Client, 23-25 Avenue Aristide Briand CS90102 94112 Arcueil CEDEX. Le Client et ARAMIS s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour régler à l'amiable tout différend né de la formation, l'interprétation et l'exécution du contrat. Il est rappelé que le recours à une procédure amiable est facultatif, le Client et ARAMIS pouvant en tout état de cause soumettre leur différend aux juridictions nationales compétentes.

Article 9 : Médiation

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur FNA en vue d'une résolution amiable de votre différend. Adresse postale : Le Médiateur FNA Immeuble Axe Nord 9 & 11 avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex Site internet : www.mediateur.fna.fr Veuillez consulter le site Internet du Médiateur auprès de la FNA pour toute information relative au processus de médiation, et pour déposer votre dossier en ligne.

